

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AVANTAGE IMMOBILIER COTE (PART RX : FR0012498020)

OPCVM de droit français géré par VEGA INVESTMENT MANAGERS (groupe BPCE)

Objectifs et politique d'investissement :

L'objectif de gestion de l'OPCVM, de classification « actions des pays de l'Union Européenne », est de battre la performance de son indicateur de référence IEIF Europe Continentale dividendes nets réinvestis.

L'OPCVM investit dans des actions ou OPCVM ou FIA ou Fonds d'investissement de droit étranger du secteur immobilier européen ; il n'est en aucune manière contraint de respecter la répartition géographique résultant de son indicateur de référence. Les OPCVM ou FIA ou Fonds d'investissement de droit étranger dans lesquels investit l'OPCVM peuvent être gérés par VEGA Investment Managers ou une société liée.

L'OPCVM sera :

- exposé à 80% minimum (dérivés inclus) au risque actions, à travers des OPCVM, FIA ou Fonds d'investissement de droit étranger actions (50% minimum) ou des actions en direct ;
- investit à 20% maximum en OPCVM, FIA ou Fonds d'investissement de droit étranger monétaires ou diversifiés.

L'OPCVM sera exposé à travers des OPCVM (50% de l'actif net minimum) et des FIA ou Fonds d'investissement (30% de l'actif net maximum).

Le gérant peut intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré dans le but de couvrir le portefeuille contre le risque actions, de change et de taux ou de l'exposer au risque actions.

Les demandes de rachats sont reçues tous les jours de bourse avant 12 heures 30, et elles seront exécutées sur la base de la valeur liquidative du lendemain.

La durée minimum de placement recommandée est de 5 ans. L'OPCVM capitalise ses sommes distribuables (Résultat net et plus-value réalisées).

Profil de risque et rendement :

A risque plus faible, A risque plus élevé,
Rendement potentiel plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque et de rendement de niveau 5 reflète l'exposition de l'OPCVM aux marchés actions.

Les données historiques utilisées pour calculer le niveau de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.

La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le niveau de risque de l'OPCVM est justifié par le risque de baisse de la valeur des actions sous-jacentes.

En plus des risques pris en compte dans l'indicateur de risques, l'OPCVM est soumis au risque spécifique du secteur immobilier du fait d'une concentration des titres sur un même secteur.

Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas vous pourrez payer moins de frais.

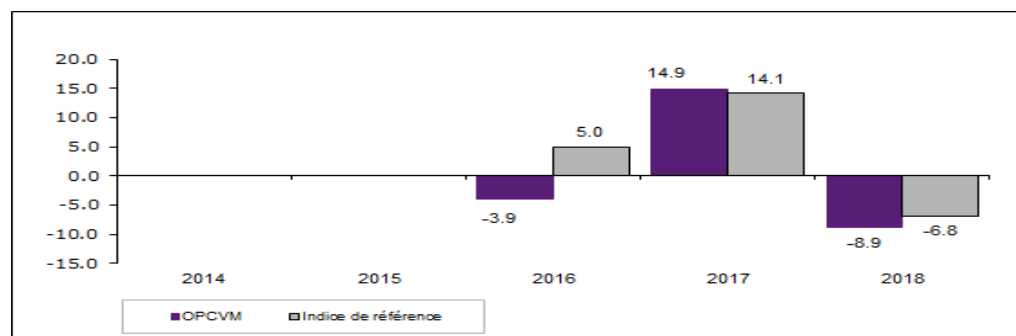
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année*	
Frais courants	3.25%*
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances*	
Commission de performance	Lorsque la performance du FCP est positive, la part variable des frais de gestion représentera 23.92% maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du FCP et celle de son indicateur de référence (IEIF EUROPE Continentale dividendes nets réinvestis), soit 0.00% pour l'exercice précédent.

* Ces chiffres sont fondés sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2018. Ils peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Aucune commission de Performance n'a été prélevée lors de l'exercice précédent. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous reporter à la rubrique Frais du prospectus de l'OPCVM disponible sur demande auprès de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

Performances passées de AVANTAGE IMMOBILIER COTE



Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le fonds.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures qui ne sont pas constantes dans le temps. L'OPCVM a été créé en 1999.

Les performances passées ont été évaluées en euro.

Informations pratiques :

Dépositaire : Caceis Bank

Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques et toute information complémentaire, relative notamment à la valeur liquidative, sont consultables au siège social de VEGA INVESTMENT MANAGERS (115 rue Montmartre - 75002 Paris) et/ou peuvent être adressés dans un délai d'une semaine sur demande écrite auprès de cette dernière à l'adresse suivante : VEGA INVESTMENT MANAGERS –

115 rue Montmartre CS 21818 - 75080 Paris Cedex 02 – ou à l'adresse électronique suivante : www.vega-im.com. Les informations relatives aux autres catégories de parts existantes sont disponibles selon les mêmes modalités. . Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.vega-im.com.

La responsabilité de VEGA INVESTMENT MANAGERS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Fiscalité : La réglementation fiscale française peut avoir un impact sur les investisseurs. L'OPCVM peut servir de support de contrats d'assurance-vie en unité de compte.

L'OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

VEGA INVESTMENT MANAGERS est agréée en France et réglementée par l'AMF. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 septembre 2019.

